

**Arrêté n° 2016-47 portant délégation de signature  
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

*Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

*VU le Code de l'Éducation, et notamment son article L 712-2 ;*

*VU le Code de l'Éducation, et notamment son article L 714-1 ;*

*VU l'arrêté du 6 Juillet 2015 portant nomination de Mme Brigitte COLANTONIO, en tant qu'administratrice provisoire du SEPAD ;*

**ARRETE**

**Article 1er :**

A compter du 1er Septembre 2015, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte COLANTONIO, nommée administratrice provisoire du SEPAD, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants:

- Conventions de prestations de services avec les O.P.C.A (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), et les organismes des Branches Professionnelles diverses.
- Conventions de C.I.F. (Congés Individuels de Formation) et de C.T.F (Congé Temps Formation)
- Compte-rendus d'exécution des conventions
- Factures correspondant aux conventions
- Attestations de présence et d'assiduité aux stages
- Conventions de stages en entreprise

**Article 2 :**

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

**Fait à Reims, le 22 Mars 2016**

**Le Président de l'Université de Reims  
Champagne-Ardenne**



*Guillaume GELLE*

- Mis en ligne le : 24.03.2016

- Transmis à la rectrice, chancelière des universités le : 24.03.2016

